MODÈLE 074 | ASSURANCE ET CONSERVATION | CONTRAT

Convention de dépôt en **réserve**

Convention par laquelle un propriétaire confie des œuvres à une réserve, en fixant les conditions de garde, d'assurance, de consultation et de restitution.

À QUOI SERT CE MODÈLE

Elle lie le déposant, propriétaire de biens culturels, et le dépositaire, musée ou lieu de stockage, pour une durée déterminée. Elle précise les œuvres confiées, les soins dus, les responsabilités de chacun et les modalités de reprise. Elle protège aussi bien le propriétaire que le lieu de garde en cas de dommage ou de litige.

AVANT DE REMPLIR

- Annexez un inventaire illustré de photographies : c'est la seule base fiable pour constater plus tard l'état des œuvres à la restitution.
- Précisez qui souscrit l'assurance et pour quelle valeur, car le silence du contrat sur ce point est source de litiges.
- Prévoyez les conditions de sortie anticipée afin que chacun sache comment mettre fin au dépôt sans contestation.

Les passages entre crochets sont à remplacer par vos informations.

TEXTE DU DOCUMENT

CONVENTION DE DÉPÔT EN RÉSERVE

Entre les soussignés :

[Nom du déposant, qualité, adresse], ci-après « le déposant »

et [Nom du dépositaire, représentant, adresse], ci-après « le dépositaire ».

Article 1 — Objet

Le déposant confie au dépositaire, qui l'accepte, la garde des œuvres listées dans l'inventaire annexé, comprenant [Nombre] pièces décrites par titre, matériaux, dimensions et état.

Article 2 — Durée

Le dépôt est consenti pour [Durée] à compter du [Date]. Il est renouvelable par accord écrit. Chaque partie peut y mettre fin moyennant un préavis de [Délai].

Article 3 — Obligations du dépositaire

1. Conserver les œuvres dans la réserve située à [Adresse], dans des conditions de sécurité conformes à la fiche de sécurité de stockage.
2. Ne pas déplacer, prêter, exposer, photographier ni restaurer les œuvres sans accord écrit du déposant.
3. Tenir le registre des mouvements de chaque œuvre.
4. Avertir sans délai le déposant de tout incident.

Article 4 — Assurance

Les œuvres sont assurées par [Déposant / dépositaire] auprès de [Assureur], police n° [N°], pour une valeur de [Montant]. L'autre partie est informée de tout changement.

Article 5 — Accès et consultation

Le déposant peut visiter ses œuvres sur rendez-vous pris au moins [Nombre] jours à l'avance, en présence d'un agent du dépositaire.

Article 6 — Frais de dépôt

[Gratuit / participation aux frais de garde selon l'annexe tarifaire]

Article 7 — Restitution

À l'échéance, les œuvres sont restituées sur présentation de la pièce d'identité du déposant et signature d'un procès-verbal de remise.

Article 8 — Litiges

Tout différend est réglé à l'amiable, à défaut devant la juridiction compétente du lieu du dépôt.

Article 9 — Reproduction et publication

Toute photographie, publication ou numérisation des œuvres déposées requiert l'autorisation écrite du déposant, qui conserve ses droits sur les images : [Précision].

Article 10 — Changement de propriétaire

En cas de décès, de vente ou de cession des œuvres, le déposant ou ses ayants droit en informent le dépositaire par écrit. La convention continue de produire effet jusqu'à son terme.

Fait à [Lieu], le [Date], en deux exemplaires.

Le déposant

[Nom, signature]

Le dépositaire

[Nom, signature, cachet]

Fait à _____, le ____ / ____ / _____	**Cachet, le cas échéant**
Nom et signature	